

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2907)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
M. Mendes

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Un rapport est remis au Gouvernement sur la création d'un fonds d'aide et d'accompagnement aux métiers de l'évènementiel.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la création d'un fond d'aide et d'accompagnement aux métiers de l'évènementiel durement touchés par la crise du COVID-19. En effet ce secteur économique est à l'arrêt depuis le début du confinement et la reprises des activités ne pourra pas intervenir, dans certains cas, avant le mois de septembre 2020. Cela comprend notamment les sociétés impliquées dans l'organisation des festivals, salons, séminaire, concert, animations culturelles, spectacle vivant etc